



L'Hérault

Vivre canal



« Si on supprimait le canal, ce serait une révolution ! », affirme Jean-Claude Blanc, président de l'Association syndicale autorisée (ASA) du canal de Gignac. Ce réseau de canaux d'irrigation reconnu d'utilité publique par l'État en 1882 est un patrimoine partagé depuis des générations par des agriculteurs et des jardiniers installés sur les terrasses inférieure et moyenne de l'Hérault, en aval de Saint-Guilhem-du-Désert. À proximité du Grand Site des gorges de l'Hérault et du millénaire Pont du diable fréquentés par quelque 700 000 touristes avides de baignade en été.

Dans ce pays au climat aride, où les cours d'eau connaissent des étiages très sévères en été, le partage de l'eau n'est pas un sujet de discordes très nouveau ! Toutefois, la pression démographique si intense dans ce département pourrait la placer en interrogation majeure pour l'aménagement du territoire et la préservation des milieux aquatiques.

Un visage buriné par le soleil, dominé par des cheveux en brosse blanchis, l'homme se montre attentif et laisse apparaître un caractère entier.

Avec la directrice de l'ASA, ils se sont totalement engagés dans cette aventure pour faire basculer le fonctionnement du canal de Gignac, hérité du XIX^e siècle, à une structure gérant un outil de production du XXI^e siècle. Autrement dit, il s'agit d'abandonner les rigoles en béton et les tours d'eau pour les remplacer par des systèmes d'arrosage au goutte-à-goutte ou de microaspersion. Jean-Claude Blanc rappelle la semonce qu'il avait reçue en 2005 et qui avait bousculé la vie du canal. Le pv de la police de l'eau pour non-respect du débit réservé dont il avait été destinataire l'avait alors contraint à agir. L'ASA devait évoluer pour survivre en réalisant d'importantes économies d'eau – près de 20 millions de mètres cubes par an qui ne seront plus prélevés dans le

fleuve Hérault. Un défi capital pour ce bassin où la pression démographique est l'une des plus importantes de France.

Mais, pour bien faire comprendre ce qui est arrivé aux agriculteurs de la moyenne vallée de l'Hérault, l'ancien boulanger-pâtissier devenu vigneron à plein temps en 1996 – une activité qu'il exerce avec passion et créativité – se souvient du canal de ses premières années. Avec une légère émotion, il raconte. « *Lorsque j'étais enfant, c'était une formidable piscine, on a tous appris à nager dedans, ce qui est interdit maintenant.* » Puis, le viticulteur, d'abord élu au conseil syndical est devenu quelques années plus tard président de l'ASA. Une association qui emploie douze personnes. Il a pris les rênes avec la volonté de moderniser le fonctionnement, d'économiser l'eau, d'aller vite en dépit des difficultés. Des jeunes étaient entrés au conseil, qui s'est ouvert un peu aux urbains. « *La volonté de modernisation a été celle du conseil syndical, dont le pilote est le président* », constate-t-il avec modestie.

Jean-Claude Blanc a donné rendez-vous dans les bureaux de l'ASA installés dans un parc administratif à l'une des entrées de Gignac, petite ville aujourd'hui à vingt minutes de Montpellier. Il y retrouve Céline Hugodot, arrivée à la direction de l'association en 2008. La jeune femme dynamique, urbaine à l'origine et agronome de formation, s'est rapidement coulée dans l'histoire de l'association. « *On vit canal en prenant ce poste* », confie-t-elle en souriant. À l'évidence et au dire des partenaires de l'ASA, ce tandem complice a fait évoluer notablement la structure et ses relations avec le territoire. À deux voix, ils racontent ce canal historique avec lequel les habitants de la vallée ont grandi.

Dès 1879, des centaines de paysans armés de pics et de pioches réunis en association et associés à un ingénieur ont entrepris des travaux titanesques pour construire tous les ouvrages du canal, des canalisations, aqueducs, ponts... Cette eau de l'Hérault amenée par le canal avait alors pour mission de lutter contre le phylloxera, qui menaçait la vigne, et de permettre la diversification des cultures. Depuis, il a aussi permis à la population de se nourrir durant la guerre.

Pendant 130 ans, le canal a dévié de l'Hérault des dizaines de millions de mètres cubes chaque année entre mars et octobre (30 millions de mètres cubes depuis 2000 contre 50 millions au XX^e siècle) pour amener l'eau jusqu'aux parcelles des 3 850 adhérents actuels de l'ASA répartis sur onze communes, en instituant des tours d'eau.

Selon la règle « parcelle souscrite un jour, parcelle souscrite toujours », les propriétaires qui ont adhéré au canal ont lié indéfiniment leur propriété à l'ASA. Le reste de l'année, les personnels de l'ASA entretiennent les ouvrages, curent les canaux... Une ancienne expression disait alors que « *le canal est en chômage* ».

À partir de la prise d'eau en amont de Saint-Guilhem-le-Désert au lieu-dit La-combe-du-Cor, un canal de 8 kilomètres creusé dans la roche longe les gorges du fleuve avant de se séparer en deux canaux principaux, l'un en rive droite et l'autre en rive gauche de l'Hérault. Puis, 220 kilomètres de réseau gravitaire secondaire bétonné acheminent la précieuse ressource jusqu'aux champs. Le périmètre irrigué de 3 000 hectares dessiné par les deux canaux majeurs a fait naître une plaine fertile et des terrasses où poussent la vigne, les oliviers, les arbres fruitiers, les céréales... Une longue coulée de verts flamboyants dans un département où s'épanouit la garrigue.

En se rendant au lieu-dit des Quinze-Ponts à l'ouest de Gignac, le président et la directrice veulent témoigner de l'importance des infrastructures du canal et du travail de gestion de la ressource qu'il nécessite au quotidien. Entre ciel et vigne, la cymbalisation métallique des cigales couvre le chant de l'eau. Le soleil écrase le paysage et le vent bouscule les herbes sèches. Après avoir passé un dernier petit pont, dont l'une des rambardes a été vraisemblablement renversée récemment par un engin agricole, ils s'arrêtent à proximité d'un aqueduc et d'un ouvrage de régulation qu'ils appellent « Bec de canard ». Celui-ci est associé à une station de mesure ; des « cordes de vitesse » mesurent la vitesse de circulation de l'eau et des capteurs piézométriques les niveaux d'eau. Jean-Claude Blanc espère un orage dans la soirée.

En chemin, on remarque les traditionnelles rigoles qui permettent encore d'irriguer des parcelles en culture. Mais à proximité de l'ouvrage de régulation, sur quelques parcelles, des tuyaux conduisent l'eau sous pression ; l'irrigant doit ouvrir une vanne pour en disposer. Cela permet de comprendre l'importance des travaux qu'a commencé à entreprendre l'ASA ces derniers mois. La conversion des modes de distribution et de desserte en eau représente en effet un programme d'amélioration de l'efficacité des réseaux qui coûtera plus de 9 millions d'euros.

Le contrat de canal validé par 24 signataires le 7 décembre 2011 représente un très important investissement.

Le montant total du programme de travaux s'élève à plus de 13,4 millions d'euros sur cinq ans.

L'ASA a construit son projet avec l'aide de plusieurs partenaires, qui se sont engagés financièrement à ses côtés. Les dépenses seront partagées entre le FEADER¹ pour 29 % du montant des travaux, l'agence de l'eau pour 25 %, la région Languedoc-Roussillon pour 13 %, le département de l'Hérault pour 7 % et la communauté de communes de la vallée de l'Hérault pour 1 %.

D'un pv à la concertation

Malgré tout, les travaux de modernisation du canal ne datent pas d'hier. Depuis les années 1990, l'ASA avait fondé avec des centres de recherche et de formation un groupement d'intérêt scientifique pour mener des expérimentations sur la régulation et l'automatisation des canaux. Déjà, on parlait de meilleure maîtrise de l'eau. Toutefois, pour l'administration, les résultats se font attendre. L'efficacité globale du réseau a augmenté, passant de 8 % en 2000 à 18 % en 2009, mais l'objectif fixé est de 30 % voire 55 %, comme l'indique Céline Hugodot. De plus, les services de l'État doivent faire appliquer les réglementations, dont celle relative au débit réservé². Celui de l'Hérault est fixé actuellement à 700 litres par seconde (il doit être multiplié par quatre en 2014). Des étés particulièrement secs comme en 2003 vont accroître la pression sur la ressource, notamment sur ce territoire. C'est dans ce contexte qu'un pv a été notifié à l'ASA par la police de l'eau (le Conseil supérieur de la pêche à l'époque) en 2005 pour non-

¹ FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural.

² Le canal de Gignac est également une plateforme expérimentale utilisée pour la recherche et l'enseignement en hydraulique et en automatique pilotée par l'équipe de recherche GHOSTE (gestion hydraulique, optimisation et supervision des transferts d'eau) du centre Irstea de Montpellier 1.

Le débit réservé a été conçu dès 1919 pour préserver le milieu aquatique : c'est le débit minimal restant dans le lit naturel de la rivière entre la prise d'eau et la restitution des eaux en aval d'un aménagement dans le lit mineur, garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans ces eaux. La loi pêche de 1984 a ensuite fixé de façon normative des valeurs plancher pour le débit réservé : au 1/10 du débit annuel moyen (module) pour tout nouvel aménagement et au 1/40 pour les aménagements existants. Le débit réservé peut être différent selon les périodes de l'année, on parle alors communément de « régime réservé ». Ponctuellement, en cas d'étiage exceptionnel, le préfet peut fixer le débit réservé en dessous du minimum légal.

respect du débit réservé. À la réception du courrier, le ciel tombe sur la tête de l'association.

L'équipe dirigeante se bat pour ne pas payer l'amende, et elle entreprend en parallèle des premières discussions avec les services de l'État, mais surtout avec l'agence de l'eau. Celle-ci met en avant la directive cadre européenne et fixe un objectif d'atteinte du bon état des eaux qui implique une diminution très importante (77 %) des prélèvements de l'ASA sur l'Hérault en cinq ans.

Il s'agit de passer d'une consommation d'eau brute de 29 millions de mètres cubes par an à 7 millions de mètres cubes. Soit une économie d'environ 20 millions de mètres cubes par an ou 10 000 mètres cubes par hectare.

Et comme toujours dans la gestion quotidienne, la contrainte réglementaire se focalise sur le respect du débit réservé contrôlé par la police de l'eau.

Le défi peut paraître colossal. L'objectif qui lui est imposé contraint l'ASA à envisager une réelle révolution de son fonctionnement. En adoptant plus clairement une vision de territoire, elle doit surtout favoriser le développement d'une irrigation très performante. Il est alors proposé à l'ASA de travailler à l'élaboration d'un contrat de canal, dans l'esprit des contrats de milieux, qui favorise une synergie entre tous les acteurs concernés sur le périmètre. La voie est étroite. Jean-Claude Blanc a bien compris les enjeux liés à la ressource pour le bassin et l'intérêt du travail conduit par le SAGE ; il préfère alors prendre en main la nouvelle destinée de l'établissement public. Voilà longtemps qu'il était convaincu que l'ASA devait faire des économies d'eau... en 2013, il est fier du contenu du contrat finalisé.

À la signature du contrat de canal, en décembre 2011, Jean-Claude Blanc écrivait : « *La route est aujourd'hui tracée et il ne tient qu'à nous d'exploiter le travail de débroussaillage et de terrassement que nous avons mené* ». Il se souvient d'avoir maintes fois appelé les adhérents et les membres du conseil syndical à la patience ! « *Ce contrat était devenu l'Arlésienne, personne ne me croyait plus... car les tractations ont duré près de six ans* », rappelle-t-il.

Il raconte combien les réunions, le montage des dossiers furent dif-

ficiles, épuisants... « *On était à deux doigts de signer... quand soit le conseil général, soit l'agence de l'eau émettaient un désaccord. Et nous recommandions.* » Il dit aussi certaines contradictions entre les administrations elles-mêmes qui ne facilitaient pas le travail.

La directrice et le président ont fait œuvre de persuasion. « *Nous avons réussi à faire participer tous les partenaires de l'ASA qui ont tout d'abord souscrit à une charte d'objectifs. C'est devenu LEUR contrat. Au départ, nous avons eu avec certains, comme les carriers, des relations très tendues. Les difficultés se sont aplanies et ils sont devenus des partenaires* », expliquent-ils de concert. De cela ils sont fiers.

Actuellement, quand par exemple les carriers, creusant dans la roche alluvionnaire, l'ancien lit du fleuve, rencontrent des canaux de l'ASA la négociation permet de trouver la solution la plus cohérente et se solde par une convention qui prévoit les travaux à réaliser dans l'intérêt des deux parties et qui peut contribuer à la modernisation du canal. De plus, les carriers pompent de l'eau pour le lavage des graviers dans des résurgences de la nappe – sortes de lacs - qui peuvent également être alimentées par le canal. Ainsi, Laurent Faure, directeur de la Société languedocienne d'agrégats, peut imaginer, si cela était nécessaire, d'utiliser ces lacs comme des réserves d'eau destinées à l'irrigation en réalisant les travaux nécessaires pour les rendre étanches...

Le canal moderne qui doit naître de la mise en œuvre du contrat de canal signé fin 2011 sera plus qu'auparavant encore un facteur de production de l'économie agricole. « *Aujourd'hui, on n'envisage plus de produire sans eau* », rappelle la directrice agronome. Le grand changement résidera dans les économies d'eau résultant de la transformation des modes d'irrigation. On va passer du système traditionnel gravitaire, où les rigoles sont inondées, où l'eau s'écoule entre les rangées de plants, à un arrosage en basse pression via des tuyaux noirs lisérés de bleu qui permet de réaliser un arrosage au goutte-à-goutte, ou bien à un système d'aspersion et de microaspersion, prisé par les maraîchers notamment. « *La possibilité d'amener l'eau sous pression a favorisé, par exemple, l'installation d'une entreprise qui produit de la spiruline, une algue bleu-vert utilisée principalement comme complément alimentaire* », ajoute Céline Hugodot.

Déjà, en 2010, l'ASA avait mené une étude pour estimer le poids

économique, social et environnemental de l'apport d'eau brute sur la moyenne vallée de l'Hérault. La directrice, volubile, reprend les principaux enseignements de ces travaux qui ont été fort utiles à l'établissement public pour conduire les négociations du contrat. L'eau brute distribuée via le canal permet aux exploitations de se diversifier plus aisément, elle favorise la régularité de la production et permet l'implantation de cultures à plus haute valeur ajoutée... « *40 % du produit brut agricole de la zone étudiée sont imputables à l'irrigation, et la production irriguée représente près de 39 % de la marge brute des exploitations adhérentes à l'ASA* », met en avant Céline Hugodot. Elle insiste encore sur les 390 emplois directs et indirects générés par l'irrigation, dont 208 en secteur agricole, sans oublier de mentionner que 40 % de la consommation annuelle en eau des adhérents non agricoles – les propriétaires de jardins – sont couverts par l'eau brute du canal ; un volume qui n'est pas prélevé sur les réseaux d'eau potable.

Avec conviction, elle avance d'autres arguments en faveur du rôle majeur de l'ASA dans le paysage local. L'infrastructure patrimoniale est devenue un support d'accueil touristique ; la mosaïque de cultures constitue un corridor écologique favorable à la biodiversité. Elle crée une coulée verte et un réseau hydrologique qui alimente les puits et les sources en période estivale et représente une protection contre les incendies...

Goutte-à-goutte

Pour mener à bien sa révolution, le canal de Gignac ne doit pas seulement remplacer ses canaux par des tuyaux sous pression à un point d'une parcelle pour que tout fonctionne au mieux. L'ASA a voulu également s'engager dans l'animation d'une opération collective d'équipement des exploitations agricoles afin que les irrigants puissent s'équiper en parallèle à la modernisation des réseaux du canal. Celle-ci s'est appuyée sur le dispositif PVE³ qui permet aux porteurs de projets de bénéficier de 40 % d'aides grâce à un financement européen et de l'agence de l'eau. Il s'agit d'accompagner les viticulteurs et les agriculteurs pour qu'ils acquièrent les bons gestes afin de gérer plus économi-

3 PVE : le plan végétal pour l'environnement vise à permettre la reconquête de la qualité des eaux et à accompagner les exploitations agricoles en leur apportant des financements spécifiques. C'est un programme multifinanciers dont l'Union européenne.

quement l'eau. L'irrigation localisée permet une économie d'environ 9 000 mètres cubes par hectare et par an.

« *Nous devons optimiser cette ressource dont nous disposons et ne pas rester comme au XX^e siècle assis sur nos droits d'eau* », insiste Céline Hugodot. Les exploitants comprennent aussi que l'installation d'un goutte-à-goutte présente également de multiples avantages, comme une organisation plus souple des arrosages, moins de désherbage, moins d'utilisation de fongicides (parce que la parcelle est moins humide) et aussi moins d'érosion. Toutefois, à l'été 2013, le président et la directrice sont fort inquiets sur la possibilité de reconduction des aides dans le cadre du PVE. Un levier qui était important au sein du dispositif mis en place pour la modernisation globale des infrastructures.

La longue concertation qui a abouti au contrat de canal a désigné l'ASA de Gignac comme un modèle exemplaire pour les acteurs du monde agricole dans le domaine de la gestion durable de l'eau sur le bassin de l'Hérault. « *L'ASA de Gignac a deux ans d'avance sur tout le monde, alors qu'elle avait quelques années de retard ! Ils peuvent dire quels seront leurs besoins en eau en 2030* », souligne Christophe Vivier, directeur du syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault⁴ et animateur du SAGE. Pour ce faire, le tandem dirigeant de l'ASA a certainement réussi à préserver les valeurs essentielles et spécifiques de l'association tout en les faisant évoluer pour satisfaire aux besoins actuels du territoire.

Pour bien comprendre, l'ASA a été constituée par des propriétaires qui mutualisent des moyens, le réseau d'irrigation, qui donne une plus-value à leurs parcelles. L'association gère cette eau collective en percevant auprès de ses adhérents une redevance liée à la superficie des parcelles souscrites. Une redevance qui ne dépend pas de l'usage fait de l'eau apportée à la parcelle. Du moins pour l'instant. Pour sa part, l'ASA s'acquitte d'une redevance auprès de l'agence de l'eau.

Jean-Claude Blanc est attaché à la dimension historique de la gouvernance de l'ASA. Depuis sa création, seuls les usagers sont représentés au conseil syndical. Il a trouvé une solution pour que les règles de gouver-

⁴ Le syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault créé en 2009 a été reconnu en 2011 comme Etablissement Public Territorial de Bassin. Le syndicat a pour membres les départements de l'Hérault et du Gard, sept communautés de communes et un SIVU. Outre l'animation de la politique de l'eau et la coordination des actions des maîtres d'ouvrage locaux, il assure le suivi et la mise en œuvre du SAGE approuvé fin 2011.



40 % du produit brut agricole de la zone étudiée sont imputables à l'irrigation, et la production irriguée représente près de 39 % de la marge brute des exploitations adhérentes à l'ASA. »

Cécile Hugodot,
directrice de l'ASA



Parce que le syndicat n'est pas un grand truc fait pour eux, les maîtres d'ouvrage locaux restent plus impliqués. »

Christophe Vivier,
directeur du syndicat mixte du bassin
du fleuve Hérault et animateur du SAGE

nance ne soient pas remises en cause avec le contrat de canal. « *Nous avons créé un comité de pilotage pour le contrat qui réunit usagers et élus du territoire et dont les débats fixent des orientations. En parallèle, le comité syndical de l'ASA représentant uniquement les usagers, exerce toujours son rôle de gestion de l'ASA et dialogue avec le comité de pilotage.* »

Pour donner une vision plus large, Christophe Vivier, estime que le monde agricole est en train de vivre lui aussi une révolution sur le thème de l'eau. « *Depuis six mois, et après un changement d'élus et de techniciens à la chambre d'agriculture, la commission agricole du SAGE travaille activement et nous sommes en train d'évaluer ensemble les besoins de l'agriculture sur le bassin.* » De plus, le soutien affiché par la région et le département à la viticulture, notamment irriguée, sur des panneaux publicitaires au bord des routes héraultaises peut conforter le monde agricole dans la nécessité de changer.

Tous les acteurs en prennent conscience. L'un des enjeux essentiels de ce bassin et du territoire est bien celui du partage de l'eau. L'ensemble de la gestion quantitative de la ressource doit être planifié, sous peine de voir un déséquilibre s'installer ou s'amplifier entre les trois pôles que sont l'eau potable, l'irrigation et le milieu naturel.

Christophe Vivier estime qu'il y a deux gros points noirs de prélèvements sur le bassin versant : l'ASA de Gignac sur le fleuve Hérault, où le paramètre débit est important, et le syndicat du Bas-Languedoc en aval pour la distribution d'eau potable à 500 000 personnes en été, qui a un impact sur un court tronçon du fleuve de 4 kilomètres.

Selon le directeur du syndicat, il est important que le programme d'actions de l'ASA de Gignac se fasse. « *Ce sera une des conditions de l'atteinte du bon état des milieux aquatiques sur le bassin. On a un maître d'ouvrage et un programme d'actions finalisé. J'espère qu'ils vont avoir les moyens de le mettre en œuvre.* »

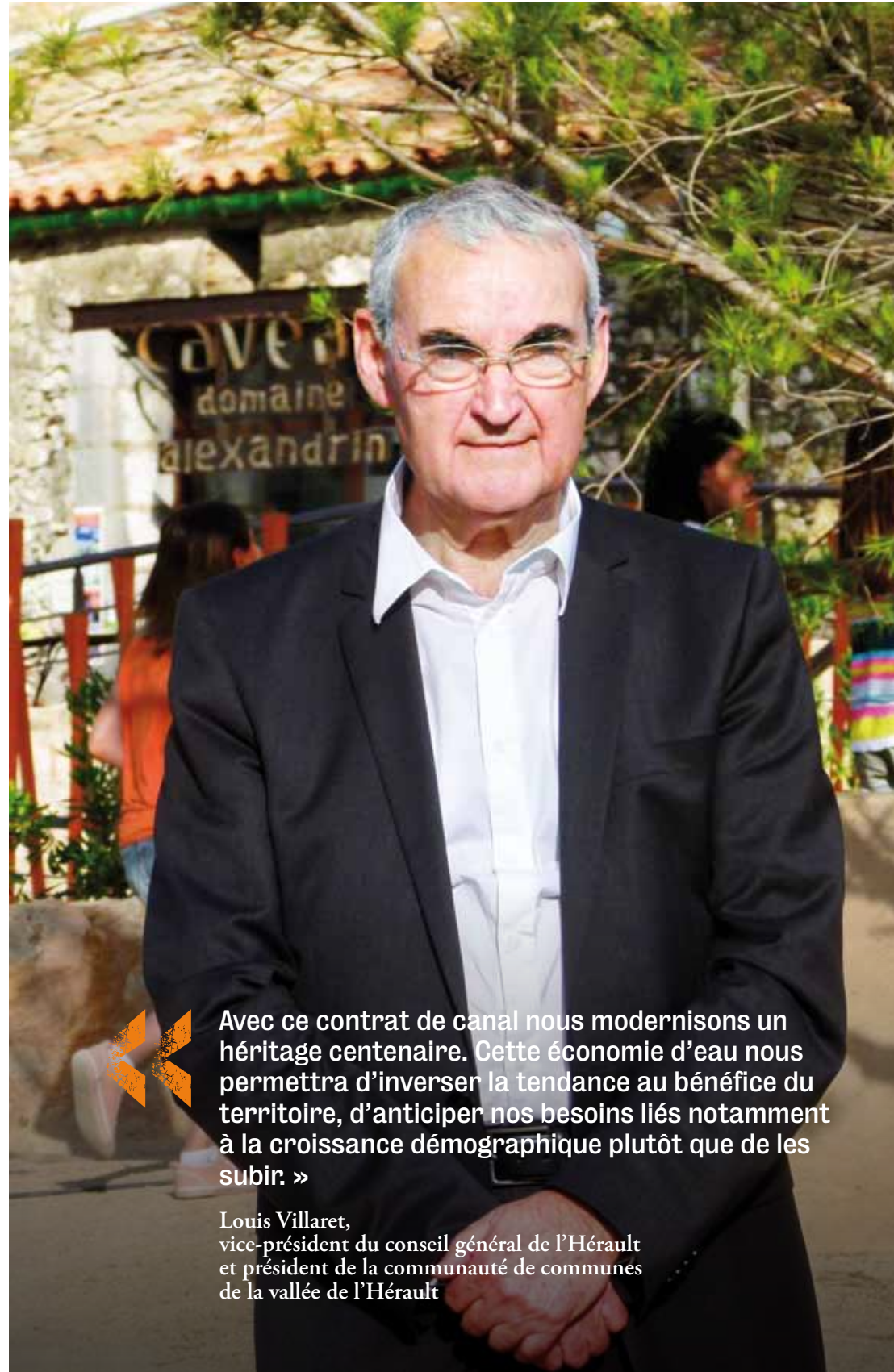
L'implication de l'ASA, et plus récemment de la chambre d'agriculture, satisfait Christophe Vivier. Pour entretenir cet engagement local et garantir la cohérence, le syndicat doit jouer un rôle central. Il anime la politique de l'eau sur le bassin, où il a été décidé qu'il ne prendrait pas la compétence travaux. « *Parce que le syndicat n'est pas un grand truc fait pour eux, les maîtres d'ouvrage locaux restent plus impliqués.* » Confiant, Christophe Vivier estime que sur l'Hérault la gouvernance de l'eau est enfin reconnue.

Par ailleurs, il note avec satisfaction des changements de mentalité : les élus des syndicats de rivière, par exemple, qui sont en train d'accepter de détruire des enrochements qui ont été réalisés voilà quelques années et passent à une restauration écologique des milieux aquatiques. Des changements de mentalité aiguillonnés par la réglementation et des modalités de financement.

Le bassin de l'Hérault va devoir utiliser ce contexte porteur, car il doit composer avec des échéances importantes : l'étude de volumes prélevables doit être achevée fin 2013, et le schéma de partage de la ressource élaboré en 2014. Une fois validé, il constituera la feuille de route à l'horizon 2030 qui sera révisée tous les six ans. Christophe Vivier espère que les arbitrages qui n'ont pas encore commencé à l'été 2013 permettront assez vite de finaliser les objectifs pour les quotas d'eau. « *Si nous y arrivons, notre mission sera réussie, et ce qui m'intéresse, c'est que le vote soit acquis à la quasi-unanimité, marquant une prise de conscience de la nécessité d'un effort partagé.* » L'occasion de rappeler que sans la CLE ce partage de la ressource ne pourrait être fait !

Au-delà des enjeux qui concernent le monde agricole, d'autres pommes de discorde font que la partie n'est pas gagnée d'avance. Mais une question devra être débattue à la hauteur des enjeux, celle de la prise en compte de la ressource en eau pour le développement des territoires. La pression démographique dans l'Hérault est telle que c'est indispensable mais politiquement difficile.

Par ailleurs, le partage de la ressource du lac de barrage du Salagou (un réservoir de 100 millions de mètres cubes) sera l'objet d'affrontements inévitables avec le secteur du tourisme. Un autre passage délicat sera la prise en compte des milieux aquatiques, qui se concrétise par la définition de débits biologiques. Comment la CLE acceptera-t-elle de tenir compte des incertitudes inhérentes aux tentatives de modélisation de phénomènes biologiques et d'utiliser des fourchettes de mesure des débits biologiques plutôt qu'une valeur absolue ? Le débat ne concerne pas que des scientifiques ou des experts... car de la prise en compte ou non de cette incertitude dépendra l'interdiction ou la possibilité de se maintenir pour des activités économiques. Le directeur du syndicat rappelle qu'un peu de souplesse laisse une marge de négociation nécessaire. Sans doute une soupape capitale en matière de gouvernance.



Avec ce contrat de canal nous modernisons un héritage centenaire. Cette économie d'eau nous permettra d'inverser la tendance au bénéfice du territoire, d'anticiper nos besoins liés notamment à la croissance démographique plutôt que de les subir. »

Louis Villaret,
vice-président du conseil général de l'Hérault
et président de la communauté de communes
de la vallée de l'Hérault

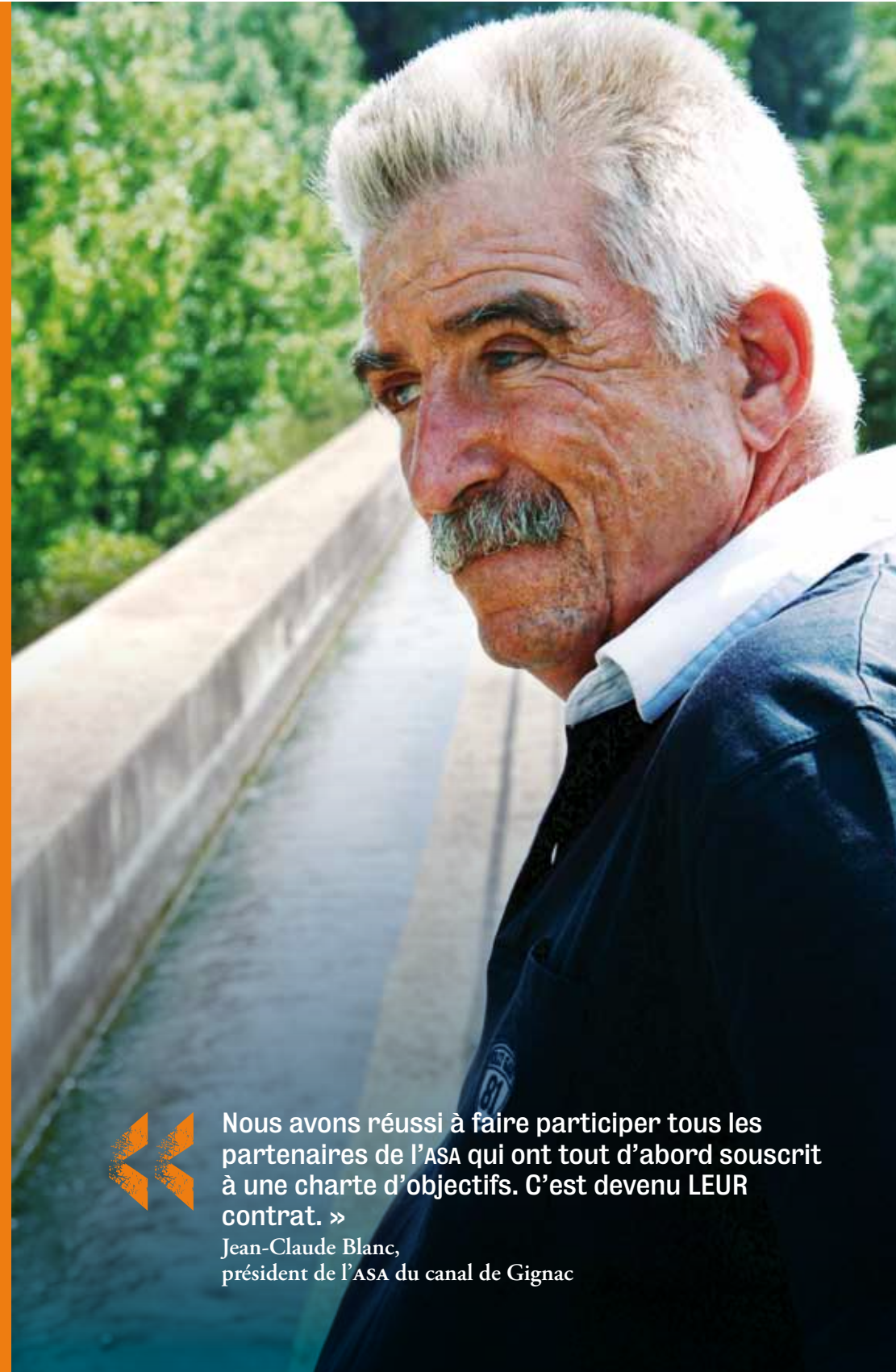
La force de convaincre

« Ce qui a été déclencheur ce fut le PV de la police de l'eau en 2005, pour non respect du débit réservé. Un constat fait sur une journée. Ce PV je l'ai reçu à mon nom. J'ai ressenti une injustice. Pour nous, en effet, ce n'était pas une priorité de moderniser la prise d'eau : nous étions accaparés par les études de dimensionnement et de dévoiement de nos canaux de transport, dans le cadre du passage de l'A750, et nous n'avions pas alors assez d'argent pour mettre en place une vraie trappe qui mesure le débit. En revanche, nous avons déjà fait de la régulation sur le canal et nous estimions respecter les règles », explique Jean-Claude Blanc.

Après la réception de ce PV, il s'est battu et il a entamé des négociations. Progressivement, il a avancé avec l'agence de l'eau qui proposait de préparer un contrat de canal. « En interne, nous avons eu de gros débats, avec pour question centrale : est-ce que nous n'allons pas vendre notre âme à l'agence ? ».

Après six longues années de travail, le contrat a été signé en décembre 2011. Avant tout, le président de l'ASA a en tête une meilleure gestion de l'eau pour les irrigants. « L'eau sera utilisée comme il faut sur la plante et les agriculteurs réaliseront une économie de temps et de main d'œuvre ». Il sait que la formation des irrigants sera longue à mettre en place. « Beaucoup veulent encore voir leur sol mouillé, ils doivent apprendre à piloter l'irrigation, à utiliser le goutte-à-goutte pour fertiliser leurs plantations, s'apercevoir qu'ils peuvent réduire l'utilisation du tracteur... »

Il a fallu à Jean-Claude Blanc beaucoup d'énergie et de force de persuasion pour faire évoluer les modes de gestion de l'eau sur le périmètre du canal de Gignac. Il sait cependant que cette transformation n'est pas encore acquise et qu'il faut rester très vigilant pour ne pas décourager les adhérents.



Nous avons réussi à faire participer tous les partenaires de l'ASA qui ont tout d'abord souscrit à une charte d'objectifs. C'est devenu LEUR contrat. »

Jean-Claude Blanc,
président de l'ASA du canal de Gignac